

Cadoles et vignes de Courteron par le chemin des crêtes



Une randonnée proposée par Citron10

À la découverte des cadoles de Courteron mais aussi du magnifique paysage de vignes depuis le chemin des crêtes.

Durée	3h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	11,13 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	151 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	146 m	Commune	Courteron (10250)
Point haut	291 m		
Point bas	182 m		



Trace n° 6189414

Description

Se garer sur le grand parking du 6 Rue des Œillets, autorisé pour les randonneurs du "Circuit des Cadoles".

La Rue des Œillets se trouve à l'entrée Sud de Courteron.

(D/A) Monter par le chemin blanc qui longe le parking à droite. Ce chemin carrossable est bordé, au début, par un mur de pierres sèches.

(1) Au premier panneau (250 m), prendre le sentier herbeux à droite. Après 200 m, obliquer à gauche jusqu'à la première cadole.

Revenir sur ses pas jusqu'au chemin blanc et reprendre la montée en ignorant le sentier de droite qui sera celui du retour.

Au deuxième panneau (100 m), descendre à travers un champ de pierres blanches jusqu'à la deuxième cadole, à l'entrée du bois.

(2) Revenir sur ses pas en obliquant un peu à droite vers le panneau suivant (25 m).

Reprendre à nouveau le chemin blanc. Après 500 m, ignorer le panneau (300 m). Rester sur le chemin.

(3) À la patte d'oie, prendre à gauche pour suivre le panneau (45 m) et rejoindre la cinquième cadole dite "Le pain de Sucre" puis, par le sentier forestier, la cadole 5 bis.

Retourner sur ses pas jusqu'à l'embranchement pour traverser la pelouse sèche par la piste herbeuse, en direction de l'Est.

Après 150 m, au panneau (100 m), continuer par le sentier forestier vers le Sud. Découvrir la cadole 4, dite "La Merveille".

S'en revenir en obliquant un peu à droite vers le sentier.

Passer entre la lisière de la forêt et les vignes.

On aperçoit rapidement la Grande cadole communale, la 6.

(4) Continuer de suivre la lisière du bois. Au bout de 150 m, descendre à droite par le sentier forestier jusqu'au chemin.

Tourner à gauche et reprendre la montée. Au panneau (25 m), découvrir la cadole 7.

(5) À l'embranchement, ne pas suivre le panneau indiquant "Circuit des Cadoles". Suivre le panneau (100 m) qui permet d'accéder à la cadole 8 puis à la Fontaine de Champraux.

Ce lieu est propice à une halte ou à un pique-nique.

Continuer de monter pour rejoindre un chemin et tourner à gauche.

(6) À l'intersection avec le GR® 2, prendre à droite puis tourner tout de suite à gauche pour faire le tour du champ de Pousse-Loup.

Depuis ces hauteurs, la vue (panoramique) sur toute les vignes est exceptionnelle.

(7) À l'intersection avec le Chemin de Reine, tourner à gauche pour descendre entre les vignes.

(8) On retrouve alors le "Circuit des Cadoles" et le "Chemin des Crêtes" qui virent à gauche au bout d'une trentaine de mètres.

Suivre le panneau (300 m).

(9) En arrivant au pied des vignes, au panneau (150 m), tourner à droite pour pénétrer dans la forêt en quittant le "Chemin des Crêtes".

La cadole 11 se trouve à la première intersection.

Points de passages

- D/A Parking**
| N 48.018356° / E 4.447456° - alt. 182 m - km 0
- 1 Panneau 250 m**
| N 48.01898° / E 4.450814° - alt. 204 m - km 0.27
- 2 Deuxième cadole**
| N 48.020223° / E 4.457563° - alt. 246 m - km 1.32
- 3 Patte d'oie**
| N 48.023162° / E 4.465899° - alt. 265 m - km 2.07
- 4 Grande cadole communale**
| N 48.024954° / E 4.472417° - alt. 260 m - km 3.08
- 5 Embranchement**
| N 48.029392° / E 4.477438° - alt. 247 m - km 3.74
- 6 Intersection avec le GR® 2**
| N 48.032556° / E 4.485345° - alt. 291 m - km 4.65
- 7 Intersection avec le Chemin de Reine**
| N 48.02829° / E 4.483821° - alt. 288 m - km 5.58
- 8 Intersection**
| N 48.025716° / E 4.483092° - alt. 278 m - km 5.87
- 9 Panneau 150 m**
| N 48.026507° / E 4.486737° - alt. 277 m - km 6.25
- 10 Intersection Chemin du Goulot**
| N 48.019217° / E 4.483827° - alt. 192 m - km 7.33
- 11 Intersection**
| N 48.0157° / E 4.47381° - alt. 185 m - km 8.18
- 12 Intersection**
| N 48.021086° / E 4.471118° - alt. 205 m - km 9
- D/A Parking**
| N 48.018359° / E 4.447456° - alt. 182 m - km 11.12

Continuer de suivre le sentier qui descend dans la forêt. Passer devant la cadole 12 qui se trouve à gauche du sentier.

(10) En arrivant au Val Frée, tourner à droite par le chemin du Goulot. Suivre les panneaux "Fin du circuit des cadoles - Retour".

(11) À l'intersection, prendre à droite pendant 800 m.

(12) Tourner complètement à gauche. Au bout d'un kilomètre, au croisement avec le chemin blanc, tourner à gauche. Descendre et rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

La randonnée suit la plus grande partie d'un circuit créé dans les années 1980 avec une variante empruntant le chemin des crêtes. En faisant tout le tour du champ de Pousse-Loup, elle permet de profiter d'une vue exceptionnelle sur les vignes qui dominent le village et les alentours.

La Fontaine de Champraux, à mi-parcours, est un lieu où il est agréable de pique-niquer.

Une brochure et des panneaux à l'initiative de l'association *Cadoles et patrimoine* et de la commune de Courteron permettent de les découvrir aisément. A la question **Qu'est-ce qu'une cadole ?**, voici la description faite par Jean Daunay dans la brochure : C'est une cabane toute en pierres sèches, sans liant ni charpente, aussi appelée « loge ».

Rares sont les exemples de constructions de ce type en notre département, contrairement à certaines régions méridionales où on les trouve en abondance. On connaît notamment les « bories » du midi de la France.

Les cadoles de Courteron sont d'anciennes cabanes de vigneron, autrefois situées dans les vignes, construites par les vignerons eux-mêmes, avec des matériaux trouvés sur place. Les pierres retirées du sol étaient triées ; les plus communes allaient grossir les « murs », ces murs bas qui délimitaient chaque parcelle ; les plus belles, celles qui étaient plates et larges, faciles à empiler les unes sur les autres, servaient à l'édification de la cadole.

Ces cabanes de vignerons sont, dans leur presque totalité de forme ronde, composées d'un mur vertical conforté souvent, à l'extérieur, d'un amoncellement de matériaux informes. Leur voûte n'est qu'un encorbellement de belles pierres déversées qui, petit à petit, rejoignent au centre et à plus ou moins grande hauteur, une ouverture qui fait office de cheminée.

Point de charpente de bois pour cette voûte de pierres délicatement amoncelées, bien équilibrées et légèrement inclinées pour que la pluie ne pénètre pas à l'intérieur.

L'entrée est toujours surbaissée avec, pour linteau, une pierre un peu plus importante que les autres.

Témoins d'une architecture populaire et anonyme, souvenirs des anciens vignerons à qui elles servaient de refuge contre le vent, la pluie, le froid, le soleil brûlant, pour y manger et y prendre quelque repos, elles nous sont restées grâce, il faut l'avouer, au phylloxéra. On les retrouve en effet, quasi intactes, dans les friches de résineux qui ont peu à peu envahi les parcelles détruites par l'insecte maléfaisant et abandonnées par des vignerons ruinés.

Elles ont résisté au temps malgré la végétation qui, parfois, les menace. On les connaît bien maintenant et on cherche à les protéger toutes parce qu'elles sont les témoins du labeur et de la peine de nos grands-parents, parce qu'elles sont toutes différentes puisqu'élevées par des hommes qui n'étaient en rien des maçons et qui les édifiaient chacune, à leur manière, avec les pierres de leur propre terrain.

Toutes différentes mais toutes semblables.

Semblables par la façon dont elles ont été construites, qui étaient la même pour toutes, sans liant ni charpente, avec leur porte basse orientée vers l'est.

Différentes. Telle est si haute qu'on l'a surnommée « le pain de sucre ». Avant de pénétrer dans cette autre « La Merveille », il faut traverser une mignonne et accueillante courette.

Aucune ne peut nous laisser indifférent. Celle des « Oeillets » est d'un aspect un peu bourru, un peu fruste, comme celle « du Luc ». En revanche celle de « la Grosse Rave » paraît bourgeoise. Il faut respecter le couloir d'entrée de « Champraux devant » et, pour tout un groupe de randonneurs, apprécier le confort de la « Grande loge communale ».

Ici, à Courteron, commune à « Appellation champagne », nous vous invitons à retrouver, avec nous, l'esprit de nos anciens vignerons, sur un circuit mi-motorisé, mi-pédestre. (mais qui peut, avec profit, être parcouru entièrement à pied).

Nous sommes sûrs qu'une telle promenade-découverte ne pourra que vous enchanter et que vous ne manquerez pas de la signaler à vos amis.

L'association "Construction en pierre sèche" continue de découvrir, recenser, restaurer les cadoles champenoises Courteron, mais aussi de Gyé et des Riceys :

Bibliographie :

Les cadoles du Barséquanais par Jean Daunay.

Courteron, un village champenois dans l'Histoire par Rémi Huth.

(3) Cette pelouse sèche, constituée d'une végétation herbacée et rase, abrite une riche variété faunistique et floristique, aux affinités méditerranéennes. Elle accueille de nombreuses espèces originales et remarquables, parmi lesquelles des orchidées, des papillons.

A proximité

Quelques recommandations sont données aux randonneurs par l'association Cadoles et patrimoine :

Les cadoles sont des édifices fragiles.

Pour éviter tout accident : ne déplacez pas les pierres, ne montez pas dessus, ne pénétrez pas à l'intérieur.

L'UNESCO a recensé 24 cadoles dans la commune de Courteron. Certaines sont écroulées. Si l'association *Cadoles et patrimoine* n'a pas les moyens de toutes les entretenir, voire les restaurer, le circuit permet d'en découvrir treize :

1 Cadole des Oeillets

2 Cadole du Luc

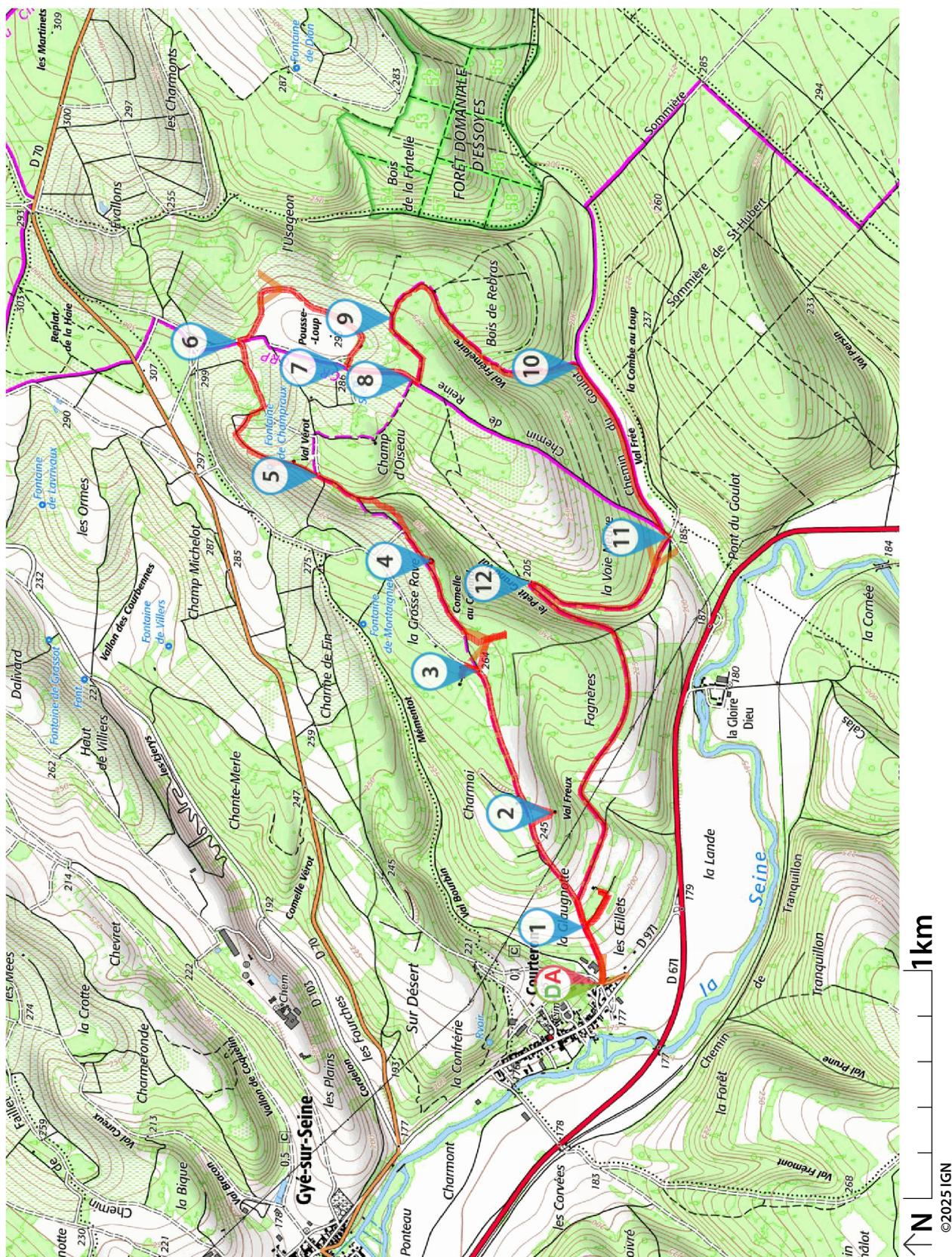
3 Cadole de Charmoy

- 4 Cadole La Merveille
- 5 Cadole Le Pain de Sucre
- 5bis Petite cadole de Comelle-au-Canard
- 6 Grande cadole communale de Champraux de Devant
- 7 Cadole de la Grosse-Rave
- 8 Cadole de Champraux
- 9 Cadole Friquet
- 10 Cadole du Champ d'Oiseau
- 11 Cadole du Bois de Rebras
- 12 Cadole du Val Frémelaine

À propos de la culture de la vigne, voir [ici](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-cadoles-et-vignes-de-courteron-par-le-ch/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.